

DU	REGISTRE	DES	E X T R A I T	DU	CONSEIL	MUNICIPAL
			DELIBERATIONS			

-oOo-

SEANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2011

L'an deux mil onze, à 20 heures, le Conseil Municipal de MARDIE, légalement convoqué le mercredi 7 décembre 2011 réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian THOMAS, Maire.

Sont présents :

Christian THOMAS, Michel GAUTIER, Claudine VERGRACHT, Pierre CHARRON, Philippe PÉRILLIER, Marie- Pierre MALLEVILLE, Sylvette BÉZIAT, Fabrice CARADEC, René-Pierre MAROIS, Josiane IFTEN, Jean-Paul REIGNIER, Andrée MARÉCHAL, Dominique LAUTRETTE

Sont excusés :

Frédéric OUDOVENKO, pouvoir à Michel GAUTIER ; Luc BONNOT, pouvoir à René-Pierre MAROIS; Véronique GERON, pouvoir à Philippe PERILLIER; Stéphanie SAINOT, pouvoir à Claudine VERGRACHT ; Laurence BOUJU, pouvoir à Christian THOMAS ; Hervé BONNIN, pouvoir à Sylvette BÉZIAT

. Nombre de présents : 13
. Représentés : 6
. Quorum : 10

-000-

N° 2011/127

RÉOUVERTURE AU TRAFIC VOYAGEUR DE LA LIGNE ORLÉANS-CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE – MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE LANCÉE AU TITRE DE L'ARTICLE L 300-2 DU CODE DE L'URBANISME

Réseau Ferré de France (RFF) est maître d'ouvrage de l'étude relative à la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans - Châteauneuf-sur-Loire.

Cette opération a pour vocation de rouvrir à la circulation de trains TER la portion de 27 km, reliant la gare d'Orléans Centre à celle de Châteauneuf-sur-Loire, offrant une desserte toutes les ½ heures en heure de pointe et toutes les heures en heure creuse, pour un temps de

parcours entre Orléans et Châteauneuf-sur-Loire d'environ 30 minutes. Cette liaison permettra ainsi d'offrir un mode de transport alternatif aux usagers de la route se rendant sur
N° 2011/127

leur lieu de travail ou d'études et de limiter l'utilisation de la voiture en intermodalité avec les autres modes de transport (tramway) et en désenclavant l'Est Orléanais.

Les études d'Avant-projet financées par la Région Centre sont inscrites au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, à l'article 7.6 « Etudes périurbaines »

La section entre Orléans et Châteauneuf-sur-Loire permettra la desserte de 6 communes de l'Est orléanais : Orléans, Saint Jean de Braye, Chécy, Mardié, Saint Denis de l'Hôtel et Châteauneuf-sur-Loire. Un point d'arrêt limitrophe à Orléans / Saint Jean de Braye (Ambert) est également envisagé.

Ce projet de réouverture prévoit la prise en compte de la seconde ligne de tramway (CLEO) actuellement en cours de construction avec, en perspective, la création de 2 points d'arrêt en interconnexion.

Le programme envisagé de l'opération :

Le programme de l'opération de réouverture au trafic des voyageurs comprend 3 volets distincts.

En gare d'Orléans :

- la création d'une nouvelle voie avec adaptation éventuelle d'un pont-route ;

Sur la ligne les Aubrais – Montauban :

- le remplacement des appareils de voie permettant un raccordement de la voie unique dans de bonnes conditions de sécurité et d'exploitation ;

Sur la voie unique entre saint Jean de Braye et Châteauneuf-sur-Loire :

- la réfection profonde de la plateforme ;
- le renouvellement complet des composants de la voie
- la création de 2 points de croisement avec Poste d'Aiguillage Informatique (PAI) et gérés par une Commande Centralisée de Voie Unique ;
- la mise en place d'une signalisation automatique destinée à assurer la sécurité des circulations ;
- la création d'un point d'arrêt par commune (Saint-Jean de Braye, Chécy, Mardié, Saint-Denis de l'Hôtel, Châteauneuf-sur-Loire) (aménagement de points d'arrêt historiques ou création de haltes nouvelles pour une meilleure adéquation aux zones actuelles d'urbanisation) plus un point d'arrêt limitrophe à Orléans / Saint Jean de Braye (Ambert)
- l'aménagement et sécurisation des Passages à Niveau (suppression ou adaptation)
- l'électrification éventuelle de la ligne (en option)

La concertation envisagée :

En application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme cette opération doit faire l'objet d'une concertation préalable afin d'informer le public de ce projet.

Par ailleurs, la Direction Régionale Centre Limousin de RFF souhaite se rapprocher de l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet (futurs usagers, riverains,

collectivités...) pour recueillir les avis, questions et suggestions afin d'orienter les études à venir et réaliser ainsi un projet de qualité satisfaisant au plus grand nombre.

A cet effet il est proposé de mener cette phase de concertation :

- Sur la période du 10 janvier 2012 au 24 février 2012
Celle-ci comprendra des réunions, moments d'échange et d'écoute permettant aux citoyens des communes de la ligne ainsi qu'à tous les autres acteurs de s'informer et de s'exprimer,
- Des outils d'information seront mis à disposition du public, notamment dans les mairies des communes de la ligne,
- Un bilan de la concertation sera établi à l'issue de cette phase de concertation.

Le Conseil Municipal, 16 voix pour et 3 abstentions :

- émet un avis favorable aux modalités de la concertation proposée par RFF.

*Pour extrait certifié conforme.
A MARDIE, le 15 décembre 2011*

Le Maire,

Christian THOMAS

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en
Préfecture le
et de la publication/notification
le*